



Avis de Convocation des Actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de **DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA**, Société Anonyme au capital de 2.835.000.000,00 DH et dont le siège social est à Casablanca – Km 7, Route de Rabat – Ain Sebâa, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 52.405, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendront le 12 juin 2009 à 10 heures, audit siège, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Autorisation du rachat par la société de ses propres actions en vue de régulariser le marché ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue de formalités légales.

Ordre du jour relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Mise en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions de la loi 20-05 modifiant et complétant la loi 17-95 sur les sociétés anonymes ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue de formalités légales.

Il est à rappeler que pour avoir le droit d'assister à ces Assemblées, les propriétaires d'actions au porteur doivent produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Seuls les actionnaires titulaires de 10 actions au moins ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et amendée par le Dahir n°01-08-18 du 17 Jourada I 1429, portant promulgation de la loi 20-05, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social en recommandé avec accusé de réception.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Le projet des résolutions qui seront soumis à ces assemblées tel qu'il est arrêté par le Conseil d'Administration se présente comme suit :

Résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2008, approuve

expressément les états de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de 451.252.610,89 DH.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat ci-dessus approuvé, soit le bénéfice net comptable de 451.252.610,89 DH, comme suit :

Résultat net de l'exercice	451.252.610,89 DH
- Réserve légale 5%	22.562.630,54 DH
=	428.689.980,35 DH
+Report à nouveau créditeur	316.572.987,62 DH
Soit un bénéfice distribuable	745.262.967,97 DH
Dividende aux actionnaires (soit 1,50 DH par action)	425.250.000,00 DH

Solde au compte report à nouveau 320.012.967,97 DH

Le montant des dividendes des actions détenues en propre par la société, au moment de la date de paiement, sera affecté au report à nouveau.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère aux Administrateurs quitus définitif, et sans réserve, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et aux Commissaires aux Comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi du 30 août 1996 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Le mandat du Cabinet A. Saaidi et Associés et le mandat du Cabinet Deloitte, étant arrivés à terme, l'Assemblée Générale décide de les renouveler pour une nouvelle période de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2009 à 1.200.000,00 DH et laisse au Conseil d'Administration le soin de les répartir entre ses membres.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant aux termes :

- de l'article 281 de la loi n°17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et amendée



Avis de Convocation des Actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire

par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la Loi 20-05,

- du décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, fixant les normes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les Sociétés Anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché, et
- de la circulaire du CDVM n° 02/03 relative à l'information exigée des sociétés cotées à l'occasion du rachat en bourse de leurs propres actions en vue de régulariser le marché,

et après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au programme de rachat en Bourse par DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA de ses propres actions, a examiné l'ensemble des éléments contenus dans la notice d'information, et en vue de régulariser le marché, autorise expressément le programme de rachat par DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA de ses propres actions en Bourse tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 30 avril 2009.

Les caractéristiques du programme de rachat sont fixées, à savoir :

Nombre maximum d'actions à acquérir : 8.505.000 actions, soit 3% du capital

Somme maximale à engager : 1,701 milliard de dirhams

Délai de l'autorisation : 18 mois

Calendrier du programme : du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2010

Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente)

- **Prix minimum de vente :** 130 dirhams par action
- **Prix maximum d'achat :** 200 dirhams par action

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs, sans exception ni réserve, au Conseil d'administration ou à toute personne qu'il désignera, à l'effet de procéder, dans le cadre des limites fixées ci-dessus, à l'exécution de ce programme de rachat des actions aux dates et conditions qu'il jugera opportunes.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de la Loi n° 20-05 ;
 - de modifier les statuts, conformément aux dispositions de l'article 67 de Loi 20-05, à l'effet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil d'Administration choisit la modalité d'exercice de la Direction générale de la Société ;
- En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit les statuts de la Société :

Article 11 – Actions de garantie

L'intitulé de l'article 11 devient libellé comme suit : « Actions des

Administrateurs » et est désormais rédigé comme suit :

« Le nombre d'actions prévues par la loi et que doit détenir chaque Administrateur dans la société est fixé à dix actions ».

Article 14 – Réunions du Conseil

L'intitulé de l'article 14 devient libellé comme suit : « Convocation et réunions et du Conseil » et est désormais rédigé comme suit :

« Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que la loi et l'intérêt de la société l'exigent sur la convocation de son Président.

En cas d'urgence ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes.

En outre, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le directeur général, lorsqu'il n'exerce pas la présidence du Conseil d'Administration, ou des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la réunion, demander au Président de convoquer le Conseil. Lorsque le Président ne convoque pas le Conseil dans un délai de quinze jours à compter de la date de la demande, ledit directeur général ou lesdits Administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation doit être faite sept jours à l'avance par tous moyens. En cas d'urgence, la convocation peut être faite par tous moyens, même verbalement, sans exigence de délai. Le mode de convocation peut ne pas être identique pour tous les Administrateurs pour une même réunion du Conseil ».

Article 16 – Pouvoirs du Conseil

L'article 16 est remplacé par les dispositions qui suivent :

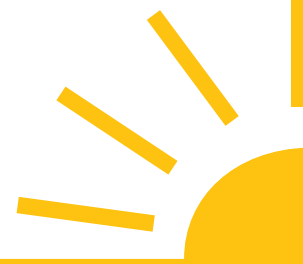
« Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles.

En outre, le Conseil peut conférer à l'un de ses membres ou à des tiers actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et avec ou sans faculté pour les mandataires de consentir eux-mêmes toutes substitutions totales ou partielles dans la limite qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Le Conseil peut décider de la création de comités d'études



Avis de Convocation des Actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire

chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président lui soumet. »

« Article 17 – Direction de la société

L'article 17 dont l'intitulé devient « Modalités d'exercice de la Direction Générale » est désormais rédigé comme suit :

« La Direction Générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil. La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du Conseil d'Administration est porté à la connaissance des Actionnaires et des Tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du Président du Conseil d'Administration, ou à l'expiration du mandat du Directeur Général.

Le changement de la modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'Administration, le Président ou un Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de la société ».

Il est ajouté un article 17 bis

« Article 17 bis – Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués

1. Le Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2. Le Directeur Général

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social.

Le Directeur Général engage la société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'Administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. La révocation du Directeur Général

non Président peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

3. Les Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

Le nombre de Directeurs Généraux Délégués ne peut être supérieur à cinq.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués et fixe leur rémunération.

A l'égard des tiers, le Directeur(s) Général(aux) Délégué(s) dispose(nt) des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables sur proposition du Directeur Général, à tout moment. La révocation des Directeurs Généraux Délégués peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans justes motifs. »

Article 19 – Assemblées des Actionnaires

Il est ajouté un dernier alinéa :

« Tout Actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'Avis de Convocation de l'Assemblée ».

Le reste de l'article reste inchangé.

En conséquence, et compte tenu des nombreux articles modifiés par les nouvelles dispositions légales, l'Assemblée Générale décide la refonte complète desdits statuts et adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts proposé par le Conseil d'Administration lequel ne contient aucune autre modification que celles résultant des nouvelles dispositions du Dahir n°1-08-18 du 17 Jomada I 1429, portant promulgation de la Loi 20-05 et dont un exemplaire est et demeurera annexé au présent procès-verbal.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Pour le Conseil d'Administration

Contact Presse : e-mail : presse@groupeaddoha.com

S.A. au capital de 2 835 000 000 Dhs - RC : Casablanca 52405
Siège social : Km 7 - Route de Rabat - Aïn Sebaâ - Casablanca
www.groupeaddoha.com



DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA



COMPTES SOCIAUX

Résultats au 31 décembre 2008

ACTIF	Exercice au 31/12/2008		Exercice Précédent	
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	56 431 465,69	25 795 198,15	30 646 267,54	29 073 765,97
Frais Préliminaires	22 594 746,50	9 923 669,56	12 671 076,94	14 836 976,64
Charges à répartir sur plusieurs exercices	33 836 719,19	15 861 528,59	17 975 190,60	13 236 789,33
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES (B)	6 399 964,45	2 018 857,65	4 381 106,80	3 681 078,91
Immobilités en recherche et développement	327 375,70	-	327 375,70	-
Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	19 000,00	-	19 000,00	6 000,00
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	6 053 588,75	2 018 857,65	4 034 731,10	3 675 078,91
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	87 021 412,27	11 864 078,69	75 157 333,58	37 441 654,40
Terrains	4 500 000,00	-	4 500 000,00	4 500 000,00
Constructions	46 625 433,69	1 919 301,51	44 706 132,18	2 268 098,90
Installations, techniques, matériel et outillage	6 636 790,61	1 162 424,21	5 474 366,40	1 330 046,96
Matériel transport	6 619 249,08	1 277 540,77	5 341 708,31	154 057,25
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	17 612 368,49	6 226 562,44	11 385 806,05	5 855 498,69
Autres immobilisations corporelles	2 915 317,62	1 278 249,76	1 637 067,86	937 554,65
Immobilisations corporelles en cours	2 112 252,78	-	2 112 252,78	22 396 397,95
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	2 573 239 678,06	-	2 573 239 678,06	1 652 804 659,86
Prêts immobilisés	-	-	-	-
Autres créances financières	249 648,26	-	249 648,26	126 379,90
Titres de participation	2 572 593 829,80	-	2 572 593 829,80	1 652 282 079,96
Autres titres immobilisés	396 200,00	-	396 200,00	396 200,00
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	-	-	-	-
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
Augmentation des dettes financières	-	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	2 723 092 520,47	39 668 134,49	2 683 424 385,98	1 722 001 159,14
STOCKS (F)	5 906 150 024,60	55 333 858,13	5 850 816 166,47	3 407 658 881,70
Marchandises	3 354 577 947,79	-	3 354 577 947,79	2 313 720 508,58
Matière et fournitures consommables	-	-	-	900,00
Produits en cours	1 706 460 175,68	6 122 836,55	1 700 337 339,13	845 943 747,26
Produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-
Produits finis	845 111 901,13	49 211 021,58	795 900 879,55	247 993 725,86
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	5 104 164 522,60	234 960,00	5 103 929 562,60	3 708 956 430,51
Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	2 296 156 740,61	-	2 296 156 740,61	1 736 637 193,48
Clients et comptes rattachés	1 074 643 767,33	234 960,00	1 074 408 807,33	693 572 534,19
Personnel	276 916,15	-	276 916,15	291 792,91
Etat	581 128 632,02	-	581 128 632,02	309 764 378,61
Comptes d'associés	-	-	-	-
Autres créanciers	1 001 571 675,58	-	1 001 571 675,58	892 654 458,31
Comptes de régularisation Actif	150 886 790,91	-	150 886 790,91	76 036 073,01
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	1 089 048 638,87	426 723 679,70	662 324 959,17	1 201 327 123,55
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	-	-	-	-
(Eléments circulants)	-	-	-	-
TOTAL II (F+G+H+I)	12 099 363 186,07	482 292 497,83	11 617 070 688,24	8 317 942 435,76
TRESORERIE - ACTIF	-	-	-	-
Chèques et valeurs à encaisser	12 748 751,52	-	12 748 751,52	742 750,00
Banque, T.G. et C.C.P.	44 720 989,37	-	44 720 989,37	419 582 965,49
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	562 705,77	-	562 705,77	262 393,97
TOTAL III	58 032 446,66	-	58 032 446,66	420 588 109,46
TOTAL GENERAL I + II + III	14 880 488 153,20	521 960 632,32	14 358 527 520,88	10 460 531 704,36

PASSIF	Exercice au 31/12/2008		Exercice Précédent	
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou personnel	2 835 000 000,00	-	1 417 500 000,00	-
Moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-	-	-
Capital appelé dont versé	-	-	-	-
Prime d'émission, de fusion, d'apport	661 500 000,00	-	2 079 000 000,00	-
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-
Reserve légale	55 580 856,34	-	27 810 725,75	-
Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau (2)	316 572 987,62	-	213 965 256,42	-
Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (2)	451 252 610,89	-	555 402 611,79	-
Total des capitaux propres (A)	4 319 906 454,85	-	4 293 678 593,96	-
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
DETTES DE FINANCEMENT (C)	3 000 000 000,00	-	1 500 000 000,00	-
Emprunts obligataires	1 500 000 000,00	-	-	-
Autres dettes de financement	1 500 000 000,00	-	1 500 000 000,00	-
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	-	-	-	-
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provision pour charges	-	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	-	-	-	-
Augmentation des créances immobilisées	-	-	-	-
Diminution des dettes de financement	-	-	-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	7 319 906 454,85	-	5 793 678 593,96	-
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	3 960 386 900,67	-	1 929 752 043,69	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 603 090 426,82	-	873 268 579,86	-
Clients créanciers, avances et acomptes	1 126 335 155,29	-	819 020 487,15	-
Personnel	8 093 936,92	-	4 144 022,30	-
Organismes sociaux	2 545 607,99	-	1 554 920,64	-
Etat	20 492 512,36	-	138 576 705,38	-
Comptes d'associés	753 144 067,94	-	39 037 981,80	-
Autres créanciers	342 665 332,71	-	20 060 677,06	-
Comptes de régularisation-passif	104 019 860,64	-	34 088 669,50	-
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	493 800,00	-	493 800,00	-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)	-	-	-	-
TOTAL II (F+G+H)	3 960 880 700,67	-	1 930 245 843,69	-
TRESORERIE - PASSIF	-	-	-	-
Credits d'escompte	-	-	-	-
Credits de trésorerie	400 000 000,00	-	600 000 000,00	-
Banques (Soldes Créanciers)	2 677 740 365,36	-	2 136 807 266,71	-
TOTAL III	3 077 740 365,36	-	2 736 607 266,71	-
TOTAL GENERAL I + II + III	14 358 527 520,88	-	10 460 531 704,36	-

Compte de Produits et Charges

NATURE	OPERATIONS			Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	Totaux de l'exercice 3 = 1 + 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	-	-	-	-
Ventes de biens et services produits chiffres d'affaires	2 566 409 310,85	-	2 566 409 310,85	2 039 013 842,47
Variation de stocks de produits (+/-) (1)	858 058 806,38	-	858 058 806,38	-15 257 412,61
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	-
Subvention d'exploitation	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Reprises d'exploitations: transfert de charges	7 633 888,52	-	7 633 888,52	13 354 747,04
TOTAL I	3 432 102 005,75	-	3 432 102 005,75	2 037 111 176,90
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises	-	-	-	-
Achats cosmétiques (2) de matière et de Fournitures	2 514 930 593,96	-991 265,98	2 513 939 327,98	1 285 286 975,60
Autres charges externes	89 959 610,67	2 897 096,20	92 856 706,87	65 943 044,57
Impôts et taxes	982 886,66	334 425,00	1 317 311,66	580 257,77
Charges de personnel	67 461 236,16	-	67 461 236,16	45 715 036,06
Autres charges d'exploitation	1 000 260,33	-	1 000 260,33	-
Dotations d'exploitation	17 297 161,03	-	17 297 161,03	13 939 387,91
TOTAL II	2 691 631 748,81	2 240 255,22	2 693 872 004,03	1 411 464 701,91
RESULTAT D'EXPLOITATIONS (H)	740 470 256,94	-2 240 255,22	739 230 001,72	625 646 474,99
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	160 826 663,85	-	160 826 663,85	-
Gains de change	737 386,89	-	737 386,89	-
Intérêts et autres produits financiers	153 267 620,17	-	153 267 620,17	63 895 338,91
Reprise financières: transferts de charges	92 554 611,78	-	92 554 611,78	47 952 167,11
TOTAL IV	407 386 282,69	-	407 386 282,69	111 847 506,02
CHARGES FINANCIÈRES				
Charges d'intérêts	260 255 421,63	-	260 255 421,63	95 799 487,71
Pertes de changes	203 459,46	-	203 459,46	-
Autres charges financières	299 917,78	-	299 917,78	-
Dotations financières	426 723 679,70	-	426 723 679,70	-
TOTAL V	687 482 478,57	-	687 482 478,57	95 799 487,71
RESULTAT FINANCIER (IV - V)	-280 096 195,88	-	-280 096 195,88	16 048 018,31
RESULTAT COURANT (III + V)	460 374 061,06	-2 240 255,22	458 133 805,84	641 694 493,30
PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisation	-	-	-	34 557 073,79
Subvention d'équilibre	-	-	-	-
Reprise sur subventions d'investissement	-	-	-	-
Autres produits non courants	1 840 635,63	1 424 636,48	3 265 272,11	2 071 939,33
Reprises non courantes: transferts de charges	-	-	-	-
TOTAL VIII	1 840 635,63	1 424 636,48	3 265 272,11	36 629 013,12
CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées	-	-	-	34 122 003,79
Subventions accordées	-	-	-	-
Autres charges non courantes	743 810,90	3 543 066,45	4 286 877,35	3 951 010,97
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	364,71	-	364,71	5 872,87
TOTAL IX	744 175,61	3 543 066,45	4 287 242,06	38 078 887,63
RESULTAT NON COURANT (VIII-X)	1 096 460,02	-2 118 429,97	-1 021 969,95	-1 449 874,51
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	461 470 521,08	-4 358 695,19	457 111 835,89	640 244 618,79
IMPOTS SUR LES RESULTATS	5 859 225,00	-	5 859 225,00	84 842 007,00
RESULTAT NET (IX-XII)	455 611 296,08	-4 358 695,19	451 252 610,89	555 402 611,79
TOTAL DES PRODUITS (I-VI+VIII)			3 842 753 560,55	2 185 587 696,04
TOTAL DES CHARGES (II-V+IX+XII)			3 391 500 848,66	1 630 185 084,25
RESULTAT NET (total des produits - total des charges)			451 252 610,89	555 402 611,79

Tableau de Financement

MASSES	EXERCICE DU 01/01/2008 AU 31/12/2008			
	Exercice a	Exercice précédent b	Variations (a-b)	
			Emplois c	Ressources d
Financement permanent	7 319 906 454,85	5 793 678 593,96	-	1 526 227 860,89
Moins actif immobilisé	2 683 424 385,98	1 722 001 159,14	961 423 226,84	-
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A)	4 636 482 068,87	4 071 677 434,82	-	564 804 634,05
Actif circulant	11 617 070 688,24	8 317 942 435,76	3 299 128 252,48	-
Moins passif circulant	3 960 880 700,67	1 930 245 843,69	-	2 030 634 856,98

DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA



COMPTES SOCIAUX

Résultats au 31 décembre 2008

Etat des Soldes de Gestion

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	-	-
2	- Achats revendus de marchandises	-	-
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN LETAT	-	-
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	3 424 468 117,23	2 023 756 429,86
3	Ventes de biens et services produits	2 566 409 310,85	2 039 013 842,47
4	Variation stocks de produits	858 058 806,38	-15 257 412,61
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6+7)	2 606 796 034,85	1 351 230 020,17
6	Achats consommés de matières et fournitures	2 513 939 327,98	1 285 286 975,60
7	Autres charges externes	92 856 706,87	65 943 044,57
IV	= VALEUR AJOUTEE (I-II-III)	817 672 082,38	672 526 409,69
8	+ Subvention d'exploitation	-	-
V	9 - Impôts et taxes	1 317 311,66	580 257,77
10	- Charges de personnel	67 461 236,16	45 715 036,06
	= EXEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	748 893 534,56	626 231 115,86
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	-	-
11	+ Autres produits d'exploitation	-	-
12	- Autres charges d'exploitation	1 000 260,33	-
13	+ Reprises d'exploitation : transferts de charges	7 633 888,52	13 354 747,04
14	- Dotations d'exploitation	17 297 161,03	13 939 387,91
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	738 230 001,72	625 646 474,99
VII	+/- RESULTAT FINANCIER	-280 096 195,88	-16 048 018,31
VIII	= RESULTAT COURANT	458 133 805,84	641 694 493,30
IX	+/- RESULTAT NON COURANT	-1 021 969,95	-1 449 874,51
15	- Impôt sur les résultats	5 859 225,00	84 842 007,00
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	451 252 610,89	555 402 611,79

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT

		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Résultat net de l'exercice		
	Bénéfice +	451 252 610,89	555 402 611,79
	Perte -	-	-
2	+ Dotations d'exploitations (1)	17 297 161,03	13 939 387,91
3	+ Dotations financières (1)	-	-
4	+ Dotations non courantes (1)	364,71	5 872,87
5	- Reprises d'exploitation (2)	-	-
6	- Reprises financières (2)	-	-
7	- Reprises non courantes (2) (3)	-	-
8	- Produits des cessions d'immobilisations	-	34 557 073,79
9	+ Valeurs nettes d'amort. des imm. cédées	-	34 122 003,79
I	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	468 550 136,63	568 912 802,57
10	Distribution de bénéfices	425 250 000,00	337 500 000,00
II	AUTOFINANCEMENT	43 300 136,63	231 412 802,57

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.
 (2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie.
 (3) Y compris reprises sur subventions d'investissements.

Etat des changements de méthodes

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
------------------------	-----------------------------	--

I. Changements affectant les méthodes d'évaluation N E A N T

II. Changements affectant les règles de présentation N E A N T

Engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail

ENGAGEMENTS DONNES	EXERCICE DU 01/01/08 AU 31/12/2008	
	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
Avals et caution (bancaire)	394 837 671,09	1 647 000 000,00
Avals et caution (C.Provisoires)	2 500 000,00	-
Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires	-	-
Autres engagements donnés	100 000 000,00	-
Billet à ordre C.M.T ATTJARIWAFABANK (27 /12/2007)	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00
TOTAL (1)	1 997 337 671,09	3 147 000 000,00
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées	100 000 000,00	1 647 000 000,00

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
Avals et cautions BFO	-	-
Autres Avals et cautions	-	-
Autres engagements recus	-	-
TOTAL	0,00	0,00

Tableau des sûretés réelles données ou reçues

	EXERCICE DU 01/01/2008 AU 31/12/2008				
	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					
Sûretés reçues					

(1) Gage : 1- Hypothèque; 2- Nantissement; 3- Warrant; 4- Autres; 5- (à préciser)
 (2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés membres du personnel)
 (3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

Etat de dérogations

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		N E A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		N E A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèses		N E A N T

Tableau des Immobilisations Autres que Financières

NATURE	Montant brut début exercice	Acquisition	Augmentation			Diminution		Montant brut fin exerc.
			Produit. par l'entreprise pour elle même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	57 112 822,47	13 858 794,71	0,00	0,00	0,00	14 540 151,49	0,00	56 431 465,69
Frais préliminaires	20 241 696,90	2 353 049,60	-	-	-	-	-	22 594 746,50
Charges à répartir sur plusieurs exercices	36 871 125,57	11 505 745,11	-	-	-	14 540 151,49	-	33 836 719,19
Primes de remboursement obligations	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATION INCORPORELLES	5 146 250,25	1 253 714,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 399 964,45
Immobilisation en recherche et développement	-	327 375,70	-	-	-	-	-	327 375,70
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	6 000,00	13 000,00	-	-	-	-	-	19 000,00
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-	-	0,00
Autres immobilisations incorporelles	5 140 250,25	913 338,50	-	-	-	-	-	6 053 588,75
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 855 646,80	43 173 225,47	23 822 723,66	0,00	0,00	7 460,00	23 822 723,66	87 021 412,27
Terrains	4 500 000,00	-	-	-	-	-	-	4 500 000,00
Constructions	2 405 000,00	20 397 710,03	23 822 723,66	-	-	-	-	46 625 433,69
Installations techniques, matériel et outillage	2 089 552,15	4 547 238,46	-	-	-	-	-	6 636 790,61
Matériel de transport	473 553,74	6 153 155,34	-	-	-	7 460,00	-	6 619 249,08
Mobilier, matériel de bureau et aménagement	10 110 507,86	7 501 860,63	-	-	-	-	-	17 612 368,49
Autres immobilisations corporelles	1 880 635,10	1 034 682,52	-	-	-	-	-	2 915 317,62
Immobilisations corporelles en cours	22 396 397,95	3 538 578,49	-	-	-	-	23 822 723,66	2 112 252,78

Tableau des Créances

TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effet
DE L'ACTIF IMMOBILISE	249 648,26	126 379,90	123 268,36	-	-	-	-
Prêts immobilisés	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances financières	249 648,26	126 379,90	123 268,36	-	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	5 104 164 522,60	1 984 199 962,52	3 119 964 560,08	-	581 128 632,02	1 000 675 359,58	-
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	2 296 156 740,61	1 488 508 317,49	807 648 423,12	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	1 074 643 767,33	69 724 601,33	1 004 919 166,00	-	-	-	-
Personnel	276 916,15	-	276 916,15	-	-	-	-
Etat	581 128 632,02	343 218,00	580 785 414,02	-	581 128 632,02	-	-
Compte d'associés	-	-	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	1 001 571 675,58	425 623 825,70	575 947 849,88	-	-	1 000 675 359,58	-
Compte de régularisation - Actif	150 386 790,91	-	150 386 790,91	-	-	-	-

S.A. au capital de 2 835 000 000 Dhs - RC : Casablanca 52405
 Siège social : Km 7 - Route de Rabat - Ain Sebaâ - Casablanca
 www.groupeaddoha.com



DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA



COMPTES SOCIAUX

Résultats au 31 décembre 2008

Tableau des Titres de Participation

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
IMMOLOG S.A.	Immobilier	50 000 000,00	49,99	24 999 600,00	24 999 600,00	31/12/08	494 717 470,61	207 780 448,54	-
PROMOLOG SARL (EX LAHAB)	Immobilier	200 000,00	99,95	21 615 868,50	21 615 868,50	31/12/08	29 998 478,17	29 758 478,17	12 637 969,39
PROMIF SARL (EX JALOBYA)	Immobilier	200 000,00	99,95	21 446 217,34	21 446 217,34	31/12/08	36 606 593,11	36 366 593,11	8 070 213,21
DAR JAWDA SARL (EX DAPLAN)	Immobilier	17 500 000,00	99,99	59 707 922,20	59 707 922,20	31/12/08	55 974 080,44	40 095 082,54	-
DAR ESSALAM SCL	Immobilier	100 000,00	99,90	171 813 671,92	171 813 671,92	31/12/08	-3 137 900,19	-101 813,76	-
TANGER SAKANE SA	Immobilier	300 000,00	99,87	299 600,00	299 600,00	31/12/08	16 185 323,36	16 618 601,27	-
MAROC VILLAGES ET RESIDENCES SA	Immobilier	300 000,00	99,87	299 600,00	299 600,00	31/12/08	198 770,01	-50 236,00	-
GIL MAROC SEASIDE RESORT	Immobilier	5 000 000,00	50,00	2 500 000,00	2 500 000,00	31/12/08	4 769 471,79	-218 907,21	-
FADESA MAROC SA	Immobilier	1 000 000,00	50,00	1 299 600 000,00	1 299 600 000,00	31/12/08	94 003 586,62	159 759 194,57	-
AL GUDRA ADDOHA	Immobilier	50 000 000,00	49,99	24 999 800,00	24 999 800,00	31/12/08	49 571 274,11	-406 895,09	-
MABANI ZELLIDJA	Immobilier	500 000 000,00	49,99	249 999 800,00	249 999 800,00	31/12/08	273 468 076,31	-1 475 053,69	-
BELADI HADJ FATAH	Immobilier	11 010 000,00	50,00	396 650 049,84	396 650 049,84	31/12/08	41 687 393,05	28 475 393,05	132 616 883,55
ADDOHA MANAGEMENT	SERVICE	300 000,00	49,99	299 600,00	299 600,00	31/12/08	131 117,85	-168 882,15	-
MARRAKECH GOLDEN RESORT	Immobilier	300 000,00	49,99	299 600,00	299 600,00	31/12/08	1 380 663,59	1 080 663,59	-
CITAF	Immobilier	300 000,00	100,00	230 000 000,00	230 000 000,00	31/12/08	-609 548,99	-617 683,72	-
OPTIM IMMOBILIER	Immobilier	1 000 000,00	100,00	68 062 500,00	68 062 500,00	31/12/08	-2 502 508,51	-237 769,91	-
TOTAL		637 510 000,00		2 572 593 829,80	2 572 593 829,80		1 092 442 341,33	516 657 213,31	153 325 066,15

Tableau des Provisions

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)								
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	55 568 818,13	-	426 723 679,70	-	-	-	-	482 292 497,83
5. Autres provisions pour risques et charges	493 800,00	-	-	-	-	-	-	493 800,00
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL (B)	56 062 618,13	-	426 723 679,70	-	-	-	-	482 786 297,83
TOTAL (A+B)	56 062 618,13	-	426 723 679,70	-	-	-	-	482 786 297,83

Tableau des dettes

TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effet
DE FINANCEMENT							
Emprunts obligataires	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00					
Autres dettes de financement	1 500 000 000,00	1 500 000 000,00					
DU PASSIF CIRCULANT	3 960 386 900,67	1 393 054 894,05	2 567 332 006,62	3 742 203,07		340 085 380,43	319 006 984,11
Fournisseurs et compte rattachés	1 603 090 426,82	1 054 362 872,58	548 727 554,24	3 742 203,07			319 006 984,11
Clients créditeurs, avances et acomptes	1 126 335 155,29	334 418 701,35	791 916 453,94				
Personnel	8 093 936,92		8 093 936,92				
Organismes sociaux	2 545 607,99		2 545 607,99			709 927,73	
Etat	20 492 512,36	2 639 030,51	17 853 481,85			20 492 512,36	
Comptes d'associés	753 144 067,94	138 190,16	753 005 877,78				
Autres créanciers	342 665 332,71	1 181 489,56	341 483 843,15				340 085 380,43
Comptes de régularisation -Passif	104 019 860,64	314 609,89	103 705 250,75				

Rapport des Commissaires aux Comptes DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA S.A.

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2008, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Douja Promotion Groupe Addoha S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 4 319 906 454,85 dont un bénéfice net de DH 451 252 610,89.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur; de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Douja Promotion Groupe Addoha S.A. au 31 décembre 2008 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Coformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, la Société Douja Promotion Groupe Addoha S.A. a procédé aux prises de participations suivantes :

- 50% du capital de la société BELADI HAJ FATAH S.A.R.L. pour environ KDH 396 650 ;
- 100% du capital de la société ADDOHA MANAGEMENT S.A. pour environ KDH 300 ;
- 100% du capital de la société MARRAKECH GOLDEN RESORTS S.A. pour environ KDH 300 ;
- 100% du capital de la société CITAF S.A. pour environ KDH 230 000 ;
- 100% du capital de la société OPTIM IMMOBILIER S.A. pour environ KDH 68 063.
- En ce qui concerne la société MABANI ZELLIDJA S.A., Douja Promotion Groupe Addoha S.A. a souscrit à l'augmentation de son capital pour KDH 225 000.

Casablanca, le 27 mars 2009.

Deloitte Audit
Ahmed Benabdalkhalek
Associé

Les Commissaires aux Comptes

A. Samdi et Associés
Navfal Amar
Associé

Deloitte Audit
288 Boulevard Zerktouni
- CASABLANCA
Tél : 022 22 47 54/35/36
Fax : 022 22 40 76

A. SAMDI & ASSOCIES
4, Place Mohammed VI - CASABLANCA
Tél : 022 22 99 16
Fax : 022 22 10 24

S.A. au capital de 2 835 000 000 Dhs - RC : Casablanca 52405
Siège social : Km 7 - Route de Rabat - Ain Sebaâ - Casablanca
www.groupeaddoha.com

